

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 05 MARS 2008** **DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRAMAYES**

L'an deux mille huit, le cinq mars 2008 à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Tramayes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

Etaient présents: M. MAYA, L. ROUX, G. DESRAYAUD, P. ROUX, M. DESROCHES, B. HUGON, D. JAMBON, H. BERLAND, R. RAFFIN, R. MAZOYER, J. P. MAZOYER,  
Absent: J. JACQUET, G. DUBOIS, H; GEST

Secrétaire: R. RAFFIN

Membres en exercice: 14// présents ou représentés 11// Votants 11

Convocation du 28 /02/ 2007 Publication du 07/03/2008

---

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Approbation du procès verbal de la réunion du 21 février 2008**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, signe tous les budgets adoptés le 21 février 2008

#### **Marché de maîtrise d'œuvre pour extension du réseau de chaleur**

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que des demandes de raccordement à chaufferie bois ont été faites et qu'il avait été décidé d'y donner suite pour les premières maisons situées rue neuve à proximité de la mairie. Une demande d'étude a été faite auprès du cabinet Jeanty. Ce dernier propose une convention de maîtrise d'œuvre estimée à 5 148 € ht sur la base d'une estimation prévisionnelle de travaux de 46 800 € ht.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

- d'accepter la proposition de maîtrise d'œuvre du cabinet Jeanty pour un montant de 5 148 € ht
- de donner tous pouvoirs au Maire et au 1er Adjoint pour mener à bien cette affaire

#### **Travaux communaux**

**Récupération d'eau de pluie à l'école maternelle:** le Conseil accepte le devis d'un montant de 2245 ,00 € ttc présenté par « Tendance nature » concernant une citerne pour la récupération des eaux de pluie. Cette citerne sera placée à l'arrière du bâtiment école maternelle et elle collectera une partie des eaux de pluie du toit. Elle servira à alimenter l'arrosage des massifs floraux situés à proximité de la salle des fêtes et de l'école maternelle.

**Chauffe eau solaire:** Le Conseil Municipal après avoir entendu les membres de la commission travaux qui ont examiné les devis proposés et après en avoir délibéré, décide de choisir l'entreprise AERYYS pour l'installation d'un chauffe eau solaire pour le chauffage des douches de la salle Omnisports, le montant des travaux étant de 9077,04 € ttc,

**Cloches de l'Eglise:** Le Conseil Municipal, après avoir entendu les membres de la commission travaux qui ont examiné les devis proposés et après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de l'entreprise GRADOUX d'un montant de 2171,34 € ttc pour la remise en état mécanique de la grosse cloche,

**Eclairage Public:** Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le diagnostic d'éclairage public fait par le SYDESL. Ce rapport très complet montre qu'il existe plusieurs pistes d'amélioration de l'efficacité de notre éclairage public. L'une des pistes les plus intéressantes en terme écologique et économique est la mise en place de commande à partir d'horloges astronomiques. Un devis complémentaire est attendu de la part du SYDESL,

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **Echange de terrain**

Le Maire rappelle aux conseillers que pour finaliser le projet de réhabilitation du site de « La Mère Boitier », il convient de procéder à des échanges de terrain entre la commune et des particuliers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide

- D'échanger les parcelles D 139 d'une superficie de 6 ares 50 ca et E 503 d'une superficie de 31 ares 14 ca appartenant à la commune de TRAMAYES contre la parcelle AM 131 de 37 ares 29 ca appartenant à Monsieur Hugues LACONDEMINÉ représenté par son père Didier LACONDEMINÉ,
- De considérer que les parcelles échangées entre la commune et Monsieur LACONDEMINÉ sont d'égale valeur
- De prendre à sa charge les frais de bornage et de notaire
- De passer l'acte d'échange devant Maîtres CRIVELLI ou SAULNIER
- D'autoriser le Maire ou le 1er adjoint à signer cet acte.

#### **Location Résidence de Vannas – Mademoiselle Justine BOULEY**

Vu la vacance du logement T3 n° 4 situé à la Résidence de Vannas, 5 chemin de Vannas.

Vu la demande déposée par Mademoiselle Justine BOULEY née le 05 avril 1986 à SAINT REMY Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide d'attribuer le logement T3 N° 4 sis Résidence de Vannas, 5 chemin de Vannas à Mademoiselle Justine BOULEY pour un loyer mensuel de 343,05 € € sans les charges. Le montant du loyer sera payable d'avance, le bail prendra effet au 01 avril 2008.
- De demander une caution de 343 € payable avec le premier loyer.
- Le Bail est consenti pour une durée de trois ans reconductible par tacite reconduction.
- Le montant du loyer sera révisé tous les ans, en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL).
- D'autoriser le Maire à signer le bail à intervenir.

**Office de Tourisme:** l'Office de Tourisme accueille une exposition venant de Lituanie, via l'association DACC et la fédération des foyers ruraux. Cette exposition se tiendra à la salle Dufour du 17 juillet au 10 août 2008. S'agissant d'une association, L'Office de Tourisme demande la gratuité de la salle Dufour. Le Conseil Municipal donne son accord,

**Demande de subvention:** l'Association « Lire et Délires en Valouzin » demande une subvention afin de l'aider à concrétiser des projets tournant autour de la lecture durant l'année 2008.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 100 € à l'Association « Lire et Délires en Valouzin » pour l'année 2008.

**Ecole de musique:** Le Maire donne lecture d'une lettre ouverte venant de l'école de Musique de Matour et sa région adressée aux candidats des élections municipales et cantonales,

Fin du Conseil Municipal 19 H 15